Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario(CSFO) à titre de référence.Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Kevin Kolenda et Hole-in-WON ne sont pas autorisés à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

#### 2 août 2013

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que Kevin Kolenda et Hole-in-WON (Hole-in-WON.com) ne sont pas autorisés à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario.

La CSFO a été informée que M. Kolenda et Hole-in-WON font de la sollicitation et offrent des prix ou des primes d'assurance dans le cadre de tournois de golf et d'autres activités en Ontario. Les frais ou les primes perçues par M. Kolenda et l'entreprise sont vraisemblablement assumés par les planificateurs ou les organisateurs de ces tournois de golf ou autres événements.

La CSFO a également appris que M. Kolenda et Hole-in-WON ont fait l'objet d'accusations pour fraude et acte délictueux grave pour avoir mené des activités d'assurances non autorisées dans l'état de Washington. Auparavant, une ordonnance de cessation et d'abstention avait été émise par les états de Washington et de la Caroline du Nord à l'endroit de M. Kolenda et de l'entreprise.

Deux numéros de téléphone sont affichés sur le site Web de Hole-in-WON, soit 203-831-0600 et 203-831-0642, ainsi qu'une adresse courriel, le « vp@hole-in-WON.com ». Les consommateurs doivent faire preuve de prudence s'ils reçoivent un message provenant de l'une de ces adresses ou un appel de ce numéro de téléphone.

Si un consommateur souscrit une assurance d'un agent ou d'un assureur qui n'est pas titulaire d'un permis dans la province, il n'est pas protégé par la Loi sur les assurances in par la réglementation qui régit les compagnies et les agents d'assurance autorisés en Ontario.

Vous trouverez sur le site Web de la CSFO une liste de toutes les compagnies et de tous les agents d'assurance qui sont autorisés à mener des activités en Ontario.

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

## PERSONNE-RESSOURCE

## Demandes de la part des médias

Kristen Rose

Téléphone: 416-226-7803

Courriel: Kristen.rose@fsco.gov.on.ca

## Demandes de la part du public

1-800-668-0128

contactcentre@fsco.gov.on.ca

# RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude